

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 877

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Benoit Fugère, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 11 décembre 2020 le Règlement no 877 décrétant une taxe verte pour l'Écocentre de la Municipalité.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la Loi, à savoir :

Avis de motion:	13 novembre 2020
Dépôt du projet de règlement :	13 novembre 2020
Adoption du règlement:	11 décembre 2020
Avis de promulgation :	17 décembre 2020

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
ce 17^e jour de décembre 2020



Benoit Fugère
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 17^e jour de décembre 2020, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour de décembre 2020.



Benoit Fugère
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim